



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00095

Numéro SIREN : 353 400 070

Nom ou dénomination : EXCO LOIRE

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2013 sous le numéro de dépôt 500

COPIE CERTIFIEE CONFORME

EXCO LOIRE
Société Anonyme
au capital de 130 000 euros
Siège social : Z.I. Molina La Chazotte Sud - 108, rue de l'Avenir
42350 LA TALAUDIERE
353400070 RCS ST ETIENNE

GREFFE ST ETIENNE
N° gestion : 1230835
le : 24 JAN. 2013
N° dépôt : 500
Vra du greffier : ff

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 DECEMBRE 2012**

L'an 2012,

Le 6 Décembre,

A 9 Heures 30,

Les administrateurs de la société EXCO LOIRE se sont réunis en Conseil, Z.I. Molina La Chazotte Sud - 108, rue de l'Avenir 42350 LA TALAUDIERE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Madame Brigitte DUBOIS
Monsieur Sébastien TRESCARTES
Monsieur Philippe THOMAS,
Monsieur Fabrice RABERIN.

Est excusé :

Monsieur Maurice RIVRON

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Madame Brigitte DUBOIS préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Philippe THOMAS remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du poste d'administrateur de Monsieur Maurice RIVRON,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,

Le Président expose au Conseil, que par courrier du 28 octobre 2012, Monsieur Maurice RIVRON, donne sa démission en tant qu'administrateur à compter du 30 novembre 2012, car il a demandé sa radiation de la Compagnie des Commissaires aux Comptes à compter du 1^{er} décembre 2012.

Le Président remercie Monsieur Maurice RIVRON pour toutes ces années passées au service de la société et demande au Conseil de prendre acte de sa démission.

Le président propose de ne pas remplacer Monsieur Maurice RIVRON, en effet le conseil se compose de quatre administrateurs, dont trois inscrits à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon, donc les trois quarts du Conseil sont des Commissaires aux Comptes inscrits, conformément à la législation.

Puis, il offre la parole aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide le non remplacement de l'administrateur démissionnaire et donne tout pouvoir pour l'accomplissement des formalités liées à cette modification du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président

Un Administrateur